



Réaménagement de l'avenue de Chiquet à PESSAC

Présentation de l'Esquisse

Réunion publique – 30 mai 2024

1 – Conclusions du diagnostic présenté le 4 décembre 2023

Les constats



- Des discontinuités paysagères et végétales formant une rupture en partie centrale de l'avenue



- Des stationnements de véhicules sur les trottoirs ou sur la voie impactant les déplacements piétons / vélos
- Des flux et vitesses faibles compatibles avec un usage partagé de la voie



- Des connexions cycles à travailler avec le réseau REVE et structurant



- Des aménagements n'offrant pas une desserte piétonne confortable, sécurisée et accessible à tous



- Une voirie en mauvais état structurel avec des revêtements de surface dégradés

1 – Conclusions du diagnostic

Les enjeux du programme



Offrir une desserte cycle et piétonne confortable, sécurisée, accessible et attractive



Proposer des aménagements affirmant le caractère résidentiel de la voie



Garantir le maintien d'une vitesse compatible avec un usage partagé de la voie



Donner de la place au végétal et créer une continuité paysagère

Pourquoi ?

Apporter du confort aux différents usagers
Favoriser les mobilités alternatives
Rendre le quartier accessible à tous
Créer des îlots de fraîcheur
Renaturer les sols pour la biodiversité ordinaire



Organiser et restituer du stationnement sur domaine public

2 – Enseignements de la concertation du 04/12/23 : éléments de programmes validés - 38 participants



- Proposer des aménagements affirmant le caractère résidentiel de la voie
 - Mise en sens unique Nord Sud et maintien d'une vitesse compatible avec un usage partagé
 - Limitation de la vitesse à 30km/h



- Offrir desserte cycle et piétonne confortable, sécurisée, accessible et attractive
 - Traversées piétonnes sécurisées



- Continuité piétonne confortable, accessible et adaptée aux usagers (notamment collégiens)
 - Contre sens-cyclable matérialisé sous forme d'une bande cyclable



- Donner de la place au végétal et désimperméabiliser

- Organiser et restituer le stationnement sur domaine public à la hauteur du besoin identifié (9 places)

- Pas d'enfouissements des réseaux ni d'acquisitions foncières

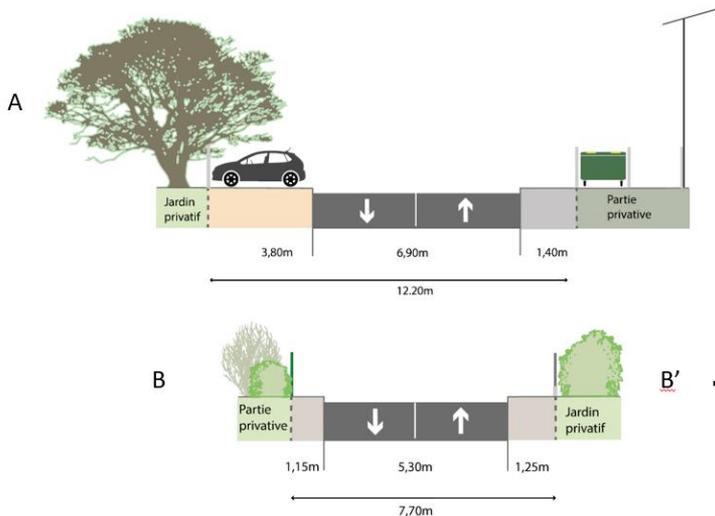


3 – Esquisse d'aménagement soumis à concertation

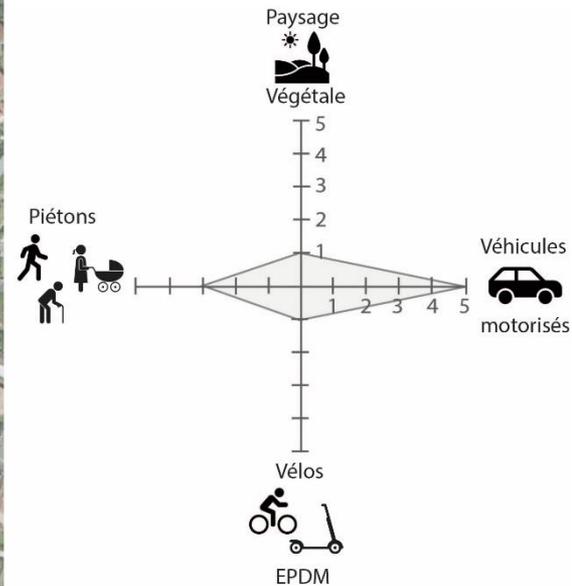
➤ Rappel du Profil Existant

L'analyse des profils actuels a permis d'identifier :

- une emprise comprise entre 9,00m et 10,00m sur la section courante
- un point contraint où la largeur d'emprise régresse à 7,65m
- des emprises plus généreuses au droit des collectifs (jusqu'à 12,20m)



Analyse RADAR Etat initial



3 – Esquisse d'aménagement soumis à concertation

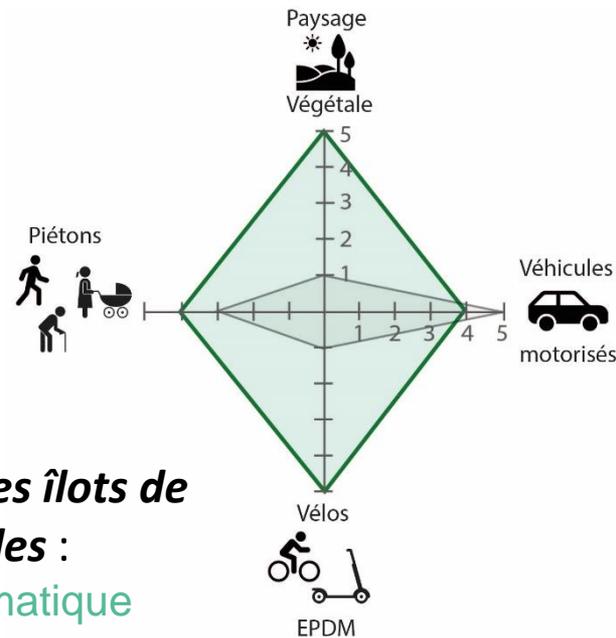
➤ Les grandes orientations d'aménagement

- Voie sens unique entre **3m et 3,50m**
- 1 trottoir accessible **minimum 1,70m (hors obstacle)**
- **1 trottoir perméable** non mis aux normes
- Double sens cyclable sous forme de bande **minimum 1,50 m**
- Restitution de 8 stationnements

Aménagement « tactique » économe en ressource, favorisant les îlots de fraîcheur et peu impactant sur la gestion des eaux pluviales :

1. Reprises ponctuelles des bordures et caniveaux non systématique
2. Décroustage de surface imperméable
3. Création de zones plantées pour contribuer aux îlots de fraîcheur

Analyse comparative RADAR Etat initial – Etat projeté



3 – Images de références

- Une rue apaisée et paysagée avec des strates végétales diversifiées



Conforter l'apaisement via des bandes plantées accueillant une strate herbacée, arbustive et arborée, si les réseaux en sous-sol le permettent

3 – Images de références – Quai de Queyries

- Une rue apaisée et paysagée avec des strates végétales diversifiées



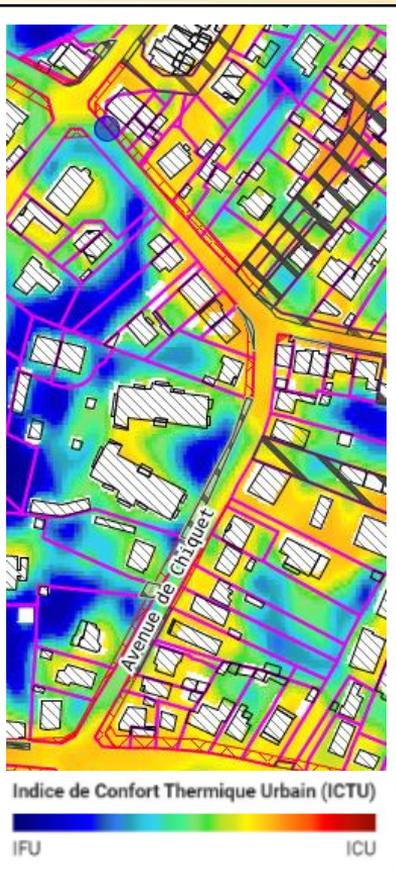
OBJECTIFS → *Améliorer le cadre de vie*

« Renaturer » notre quotidien

Contribuer au rafraichissement du site

Traiter l'infiltration de l'eau in situ

3 – Esquisse d'aménagement soumis à concertation



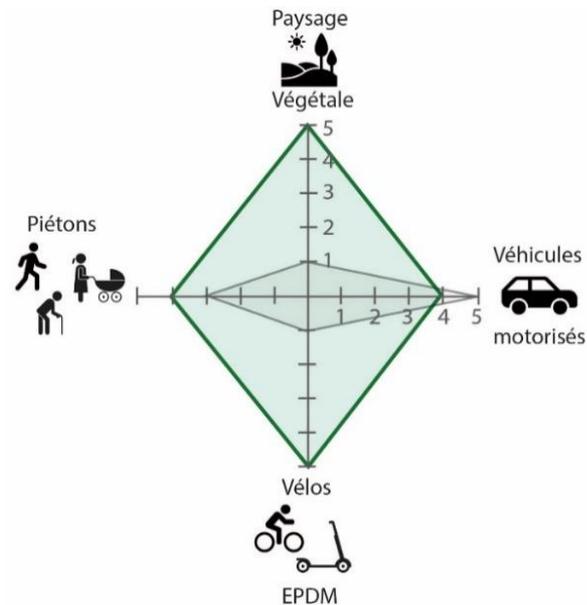
L'indice de confort thermique classe une partie de la voie en orange indiquant la présence d'îlots de chaleur (ICU)

- Volonté de s'inscrire dans une démarche de résilience territoriale et de lutte contre les ICU
- Politique volontariste d'adaptation au changement climatique pour une « Métropole Rafraichissante »

Les atouts de ce scenario d'aménagement

- $\frac{1}{4}$ de la voie désimperméabilisée
> plus de place au végétal
> favorise îlots de fraîcheurs
- Vélos sécurisés
- 1 cheminement piéton confortable au sud minimum 1m70 hors obstacle

Analyse comparative RADAR Etat initial – Etat projeté

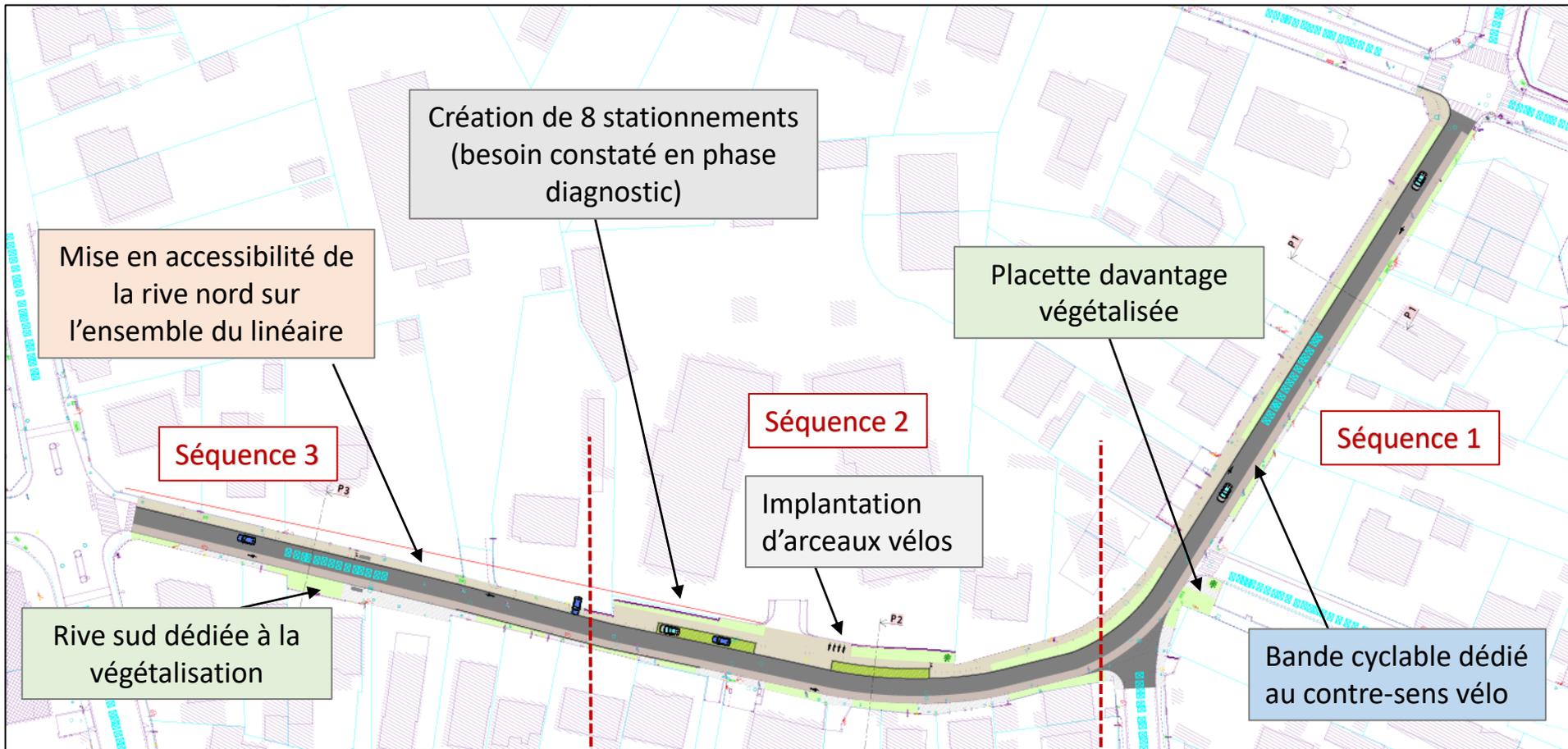


	Existant	Projet	
Total imperméable	3283m ²	2503m ²	-24%
Total perméable	0m ²	780m ²	



Esquisse d'aménagement

Les orientations spatialisées



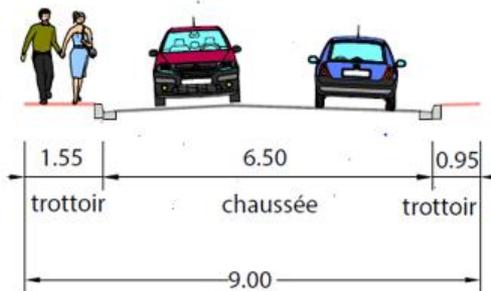


Esquisse d'aménagement

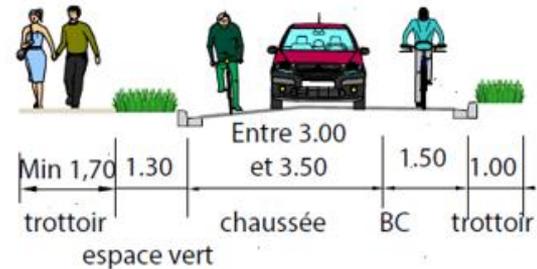
Focus sur la séquence 1



Profil existant



Profil projet

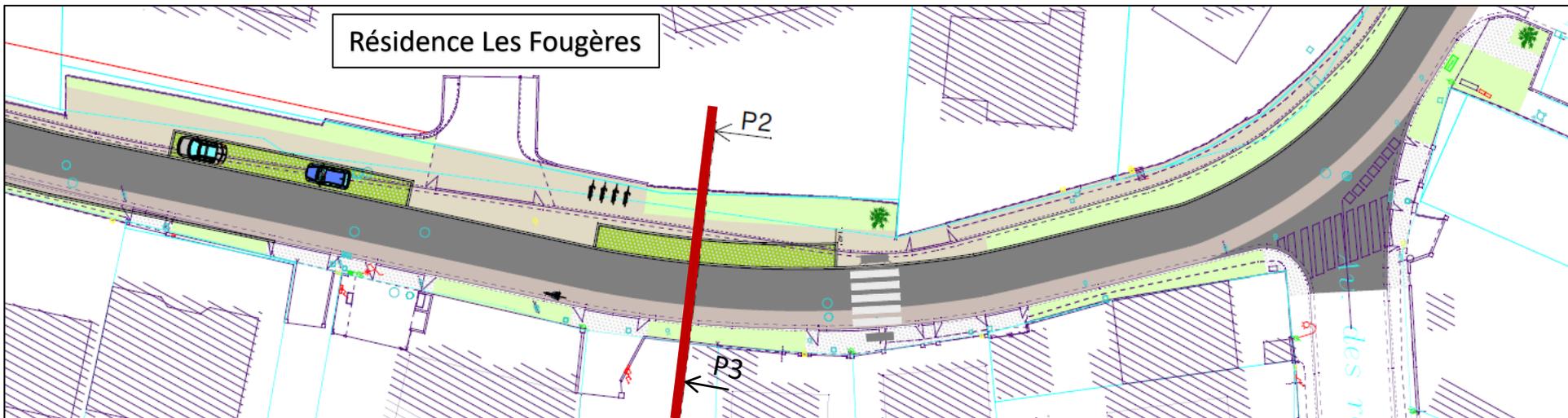




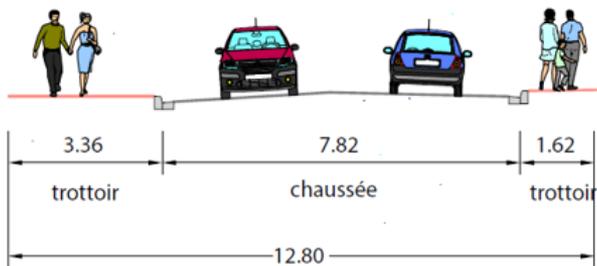
Esquisse d'aménagement

Focus sur la séquence 2

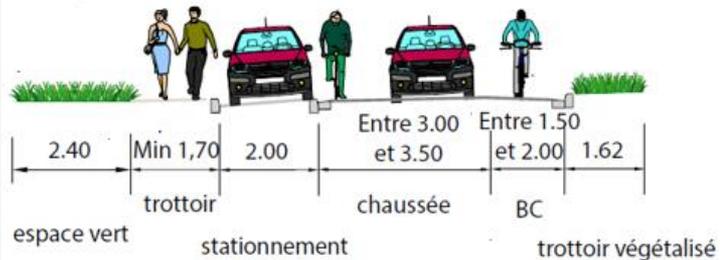
Résidence Les Fougères



Profil existant



Profil projet

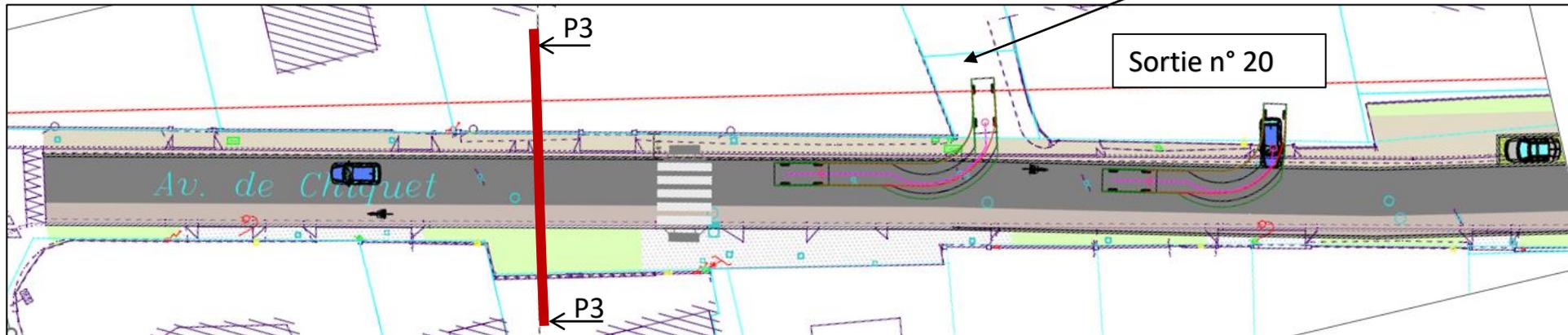




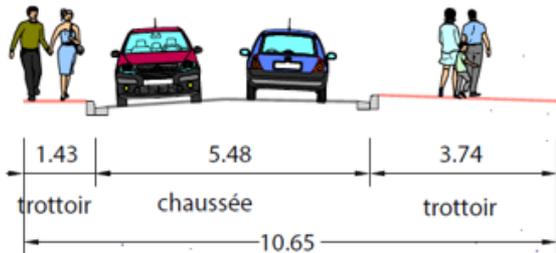
Esquisse d'aménagement

Focus sur la séquence 3

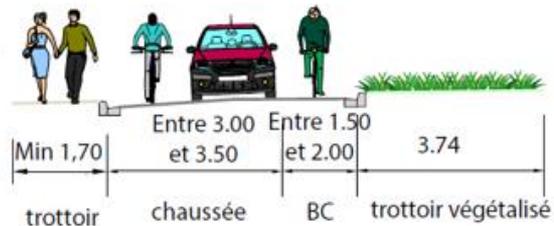
Résidence Les Lotus



Profil existant



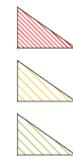
Profil projet





Esquisse d'aménagement

Focus cône de visibilité

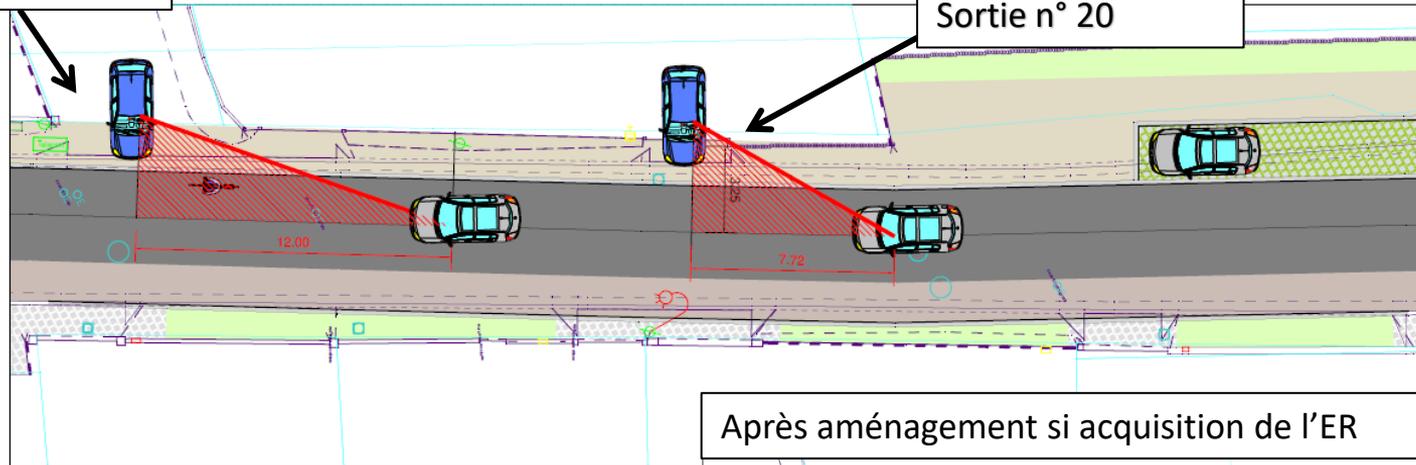


Angle existant
Angle projeté minimal
Angle projeté maximal

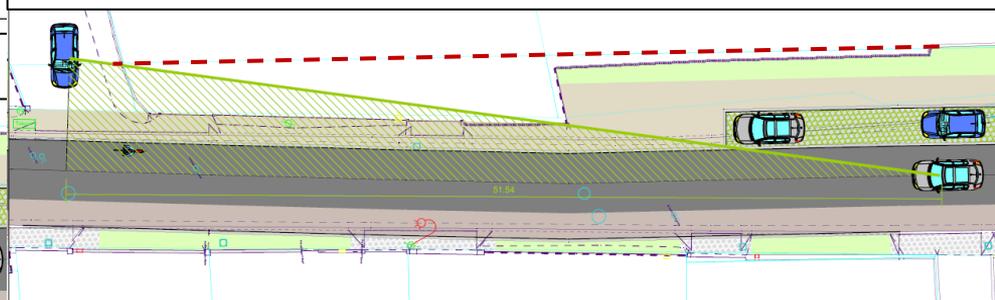
Sortie Résidence
Les LOTUS

Avant Projet

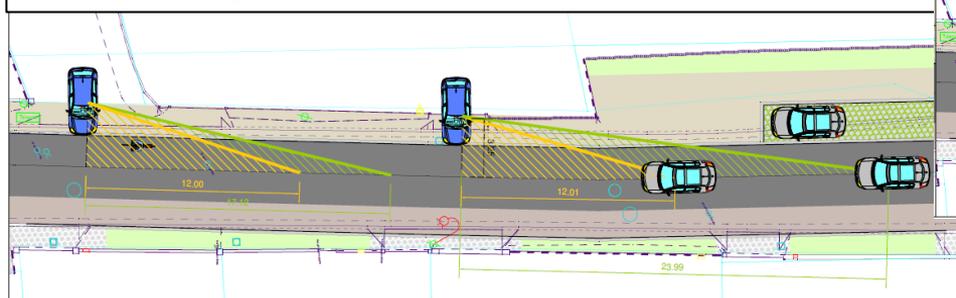
Sortie n° 20



Après aménagement si acquisition de l'ER



Après aménagement sans acquisition



3 – Précisions

> Espaces verts :

Seuls des espaces pouvant potentiellement accueillir un traitement végétal sont indiqués. Leur nature et leur volumétrie seront définis dans le cadre des études à venir au regard de l'encombrement du sous-sol par les réseaux et leurs branchements aux propriétés riveraines et de la perméabilité des sols.

> Coût :

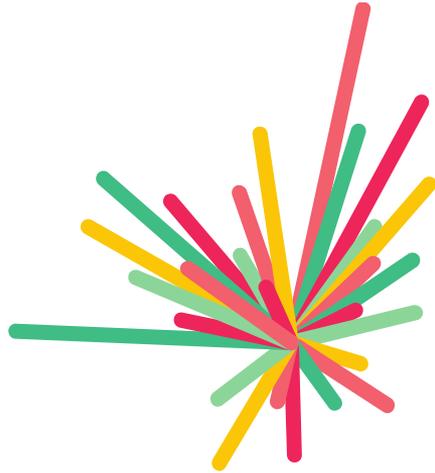
Projet estimé au stade esquisse à **650 000 € TTC**.

Le montant sera affiné dans le cadre de la poursuite des études

> Travaux préalables connus à ce stade :

- Régie de l'eau : réparation du réseau EU
- Les autres concessionnaires seront sollicités dans le cadre des études plus poussées
- Reprise de la chaussée à l'angle Av de Candau / Av de Gradignan : le ST4 se tient à disposition du comité de quartier pour une visite de site. Un PC vient d'être déposé sur la parcelle à l'angle Candau / rue du Pont de Chiquet - des branchements seront donc à prévoir. Les travaux de reprise de chaussée devront donc se coordonner avec l'opérateur

> Démarrage des travaux de voirie souhaité mi 2025 – livraison chantier en 2026



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**